

APPEL A PROJETS INCUBATEUR 2020



REGLEMENT

Accompagnement à la création
d'entreprises innovantes

Par PC'up, l'incubateur Deeptech de l'ESPCI
Paris – PSL

Table des matières

Envie de créer une entreprise innovante ?	3
Vous frappez à la bonne porte !	3
Présentation de l'appel à projets.....	3
Ce que vous apporte l'incubateur ?	3
Les conditions de recevabilité	3
Les critères de sélection	4
Le processus de sélection des projets.....	4
Les étapes du processus de sélection	4
Instruction des dossiers.....	4
Sélection des projets	5
Intégration de l'incubateur.....	5
Confidentialité.....	5
Participation et engagements des porteur·euse·s de projet	5
Protection des données personnelles	6

Envie de créer une entreprise innovante ?

Vous être chercheur.e-entrepreneur.e et vous avez une entreprise porteuse d'une innovation de rupture ? Vous pensez qu'elle sera viable économiquement et créatrice d'emplois ?

Vous avez besoin d'être accompagné.e.s par des professionnel.le.s pour propulser votre projet entrepreneurial ?

Vous frappez à la bonne porte !

Fort de la culture entrepreneuriale de l'ESPCI Paris – PSL, PC'up accompagne depuis 2016 les chercheur.e.s-entrepreneur.e.s en s'appuyant sur les points forts de l'ESPCI et de son écosystème d'innovation. Notre mission est de faciliter la création d'entreprises deeptech, en entourant les entrepreneurs des compétences uniques de l'ESPCI.

En rejoignant le programme d'incubation PC'up, vous pourrez vous développer au sein d'une communauté dynamique de scientifiques et d'entrepreneurs. Notre équipe d'accompagnement, performante et flexible, sera là tout au long du programme pour vous aider dans cette aventure.

Présentation de l'appel à projets

Ce que vous apporte l'incubateur ?

Au sein de l'incubateur, vous bénéficierez d'un d'accompagnement contenant :

- **Une mise en réseau** avec les acteurs publics, les financeurs, les investisseurs, les experts scientifiques
- **Un suivi et un accompagnement** stratégique personnalisé
- **Un hébergement adapté** à des activités de laboratoire
- **Un accès privilégié aux équipements scientifiques** de l'ESPCI et de ses partenaires
- **Un programme de formation** spécifique aux deeptech (ateliers, moments d'échanges informels, permanences, rendez-vous « one-to-one », etc)

Ce programme est prévu pour 2 ans et n'est pas renouvelable. Un point avec le comité interne est prévu 1 an après le début du programme.

ERRATUM :

L'actuel appel à projet offre la possibilité pour **2 startups** sélectionnées de bénéficier d'un hébergement de **55m2** ou de **45m2** dans les locaux de PC'up (6 rue Jean Calvin, 75005 Paris).

Une redevance d'occupation est prévue, voir page 5 pour plus de détails.

Les conditions de recevabilité

A réception de votre dossier, l'équipe de l'incubateur vérifiera les critères de recevabilité des projets :

- Le dossier de candidature est complet (dossier et fiches)
- Votre startup s'inscrit dans le domaine de la deeptech (innovation de rupture),

- Votre startup est créée depuis moins d'1 an
- Vous avez un premier BP et une idée de business model
- Vous avez fait une première étude de marché

Seuls les projets remplissant les critères de recevabilité seront présentés au comité de sélection.

Les critères de sélection

Les projets présentés en comité de sélection seront retenus selon les critères suivants :

- Caractère innovant du projet : la technologie, le concept ou le service proposé par le projet doit être innovant
- Faisabilité du modèle économique
- Volonté de s'appuyer sur les compétences scientifiques de l'ESPCI : identification de liens avec l'ESPCI (recherche, enseignement, RH, etc.)
- Adéquation personne.s/projet : la complémentarité des compétences de l'équipe et leur motivation et disponibilité

Le processus de sélection des projets

Les étapes du processus de sélection

Etapes	Dates *
Ouverture de l'appel à projet	17 juillet 2020
Prise de rdv ou échanges téléphonique avec l'équipe de l'incubateur	À partir du 1 ^{er} sept. 2020
Date limite de dépôt des dossiers	11 sept. 2020, minuit
Vérification des critères de recevabilité des projets	Du 11 au 14 sept. 2020
Instruction du dossier	Du 14 au 30 sept. 2020
Audition des projets sélectionnés par le comité de sélection	Octobre 2020
Retour du comité	1 semaine apres la tenue du comité

* Ces dates sont susceptibles d'évoluer au regard de l'évolution du contexte sanitaire et social actuel.

Instruction des dossiers

Des expertises économiques et techniques des dossiers seront effectuées par des experts externes, sélectionnés par l'équipe de PC'up. Ces experts seront indépendants aux projets examinés.

Un rendez-vous ou un échange téléphonique pourra vous être proposé en cas de besoin, entre l'équipe PC'up et/ou les experts.

Sélection des projets

Le comité de sélection de l'incubateur PC'up procédera à l'audition des projets retenus, après instruction.

Cette audition se déroulera en deux temps :

- Une présentation de votre projet d'environ 10 min
- Un échange (questions / réponses) avec les membres du comité d'environ 10 min

Les membres du comité auront lu au préalable l'ensemble des dossiers, fiches et expertises.

Le **comité de sélection** est composé de 4 catégories de personnes :

- La Direction de l'ESPCI Paris - PSL
- L'équipe de PC'up
- Des partenaires de l'accompagnement à la création d'entreprises
- Des chef.fe.s d'entreprise, CEO

Les projets sélectionnés seront ceux qui répondent au plus juste aux différents critères exposés.

Les candidat.e.s retenu.e.s et non retenu.e.s seront informé.e.s par courriel des suites de leur candidature. Le cas échéant, les candidat.e.s pourront être réorienté.e.s vers d'autres incubateurs partenaires de PC'up.

Intégration de l'incubateur

L'intégration du projet dans l'incubateur sera soumise à la signature d'une convention d'incubation. Cette dernière régit le mode de fonctionnement et le contenu de l'incubation.

Confidentialité

Le contenu des dossiers de candidatures, notamment le contenu technique et financier ainsi que les délibérations du jury sont confidentiels.

Les membres du jury, l'équipe de PC'up, les experts et les personnes ayant accès aux dossiers déposés s'engagent par écrit à garder secrètes toutes les informations relatives aux projets.

Aucune information communiquée par les candidats au jury ne pourra être divulguée ou publiée sans l'autorisation expresse des intéressés.

Participation et engagements des porteur·euse·s de projet

Nous demanderons aux projets qui seront retenus dans ce programme d'accompagnement une participation financière.

Loin de couvrir l'intégralité des coûts de l'accompagnement que nous proposons, cette participation symbolise avant tout votre engagement à mener à son terme et avec assiduité votre projet de création d'entreprise.

Vous trouverez ci-dessous la tarification pratiquée pour 2020 :

Tarif annuel	
Redevance d'occupation	150 € HT / m ²

Un forfait d'incubation sera mis en place durant le dernier trimestre 2020. Le montant sera communiqué aux participants dès sa validation.

Par ailleurs vous vous engagez à :

- Suivre avec assiduité le processus d'accompagnement (prévoir une disponibilité d'environ 1 jours par mois).
- Participer à la dynamique collective de la promotion.
- Travailler en toute transparence avec le/la chargé.e d'accompagnement de l'incubateur en rendant compte régulièrement des avancées de votre projet.
- Respecter le règlement intérieur de l'espace alloué.

Protection des données personnelles

Pour participer à l'appel à projet, les porteurs de projet doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant et concernant leur startup. Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique : elles sont nécessaires à la prise en compte de leur participation et au processus de sélection. En application de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée et du règlement européen dit « RGDP » Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016.

Les données personnelles recueillies, dans le cadre de l'Appel à projets, font l'objet d'un traitement informatique dont la finalité est la gestion des participations au processus de sélection de l'incubateur PC'up. Ces données seront stockées pour 5 ans Le responsable de traitement est l'ESPCI Paris – PSL.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition au traitement de vos données et à la portabilité de vos données en adressant un email à dpo@espci.fr.

Pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données (DPO).

Contacter notre DPO par voie électronique : dpo@espci.fr

Contacter notre DPO par courrier postal :

ESPCI Paris
Service informatique
DPO
10 rue Vauquelin

75005 Paris

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés ou que le traitement de vos données n'est pas conforme aux règles de protection des données, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Pour contacter l'équipe de PC'up, écrire à candidature-pcup@espci.fr.